



**OBJET CREATION DE DEUX POSTES-
EMPLOIS FONCTIONNAIRE**

Réf. 2013-47 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2013
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Christophe GUI TTON

Absent : François FOSSOUX

Absent excusé : Luc ROSSET

Secrétaire de séance : Jean-François BOCQUET

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 7

Monsieur le Maire rappelle que :

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois en raison de la création des services communaux de cantine et de garderie périscolaires en date du 28 janvier 2013 (délibération 2013-05)

Monsieur le Maire propose la création de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet soit :

- 1 poste de 20 heures hebdomadaires
- 1 poste de 28h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28 octobre 2013 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 5

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée par :

7 voix pour

0 voix contre

0 abstention